**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

**Economiques et Sociales** 

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 24 (1966)

Heft: 2

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la propriété commerciale, alors la propriété disparaîtra, car le phénomène d'urbanisation est tellement rapide que nul n'acceptera bientôt qu'il soit ralenti par des droits acquis du passé. » Je le dis avec beaucoup de gravité et en même temps beaucoup de sérénité; je vais même poser un problème.

Actuellement, pour construire des villes nouvelles, nous sommes amenés à acheter d'immenses surfaces de terre. Nous « zupons » des zones à urbaniser par priorité et à un moment quelconque la collectivité se trouve propriétaire de ce sol. Si les problèmes de droit foncier ne sont pas résolus, avant 5 ans les communes demanderont à ne pas rétrocéder le sol et à le louer aux constructeurs pour une durée de 60 à 70 ans. Alors, sans contester le droit de propriété, sans porter atteinte aux sacro-saints principes, nous aurons mis en place une machine telle que dans 20 ans et sans que soient effleurées les questions fondamentales, la moitié des sols urbains seront propriété municipale puisqu'en 20 ans la surface des villes aura à peu près doublé. Aussi très solennellement, très gravement, je me dois de dire que parmi les problèmes à résoudre figure sûrement celui des droits de la propriété fondamentale, je veux parler de la propriété foncière; ou de la propriété annexe, je veux parler de la propriété commerciale.

Ainsi, pour conclure ces quelques réflexions que j'aurais voulu plus ordonnées, mais que j'ai rendues volontairement un peu provocantes, je voudrais simplement ajouter que selon moi notre pays, comme les autres, comme tous les autres, est engagé dans un processus d'urbanisation qui met finalement en cause tous les éléments de la connaissance, tous ceux de la prévision, tous ceux de la responsabilité; et, qu'à la vérité, je suis terrorisé à la pensée que notre génération pourra être jugée sur la qualité des villes qu'elle aura construites.



## Union de Banques Suisses

LAUSANNE

Grand-Pont 2 - Place St-François 1 - Rue Centrale 2

Agences à Prilly et Yverdon

LA BANQUE QUI SAURA VOUS RENDRE SERVICE